

## ► Ile-de-France

Après une année positive pour la construction, les derniers indicateurs indiquent une progression toujours dynamique des mises en chantier et des permis de construire au niveau régional. Comment l'emploi privé francilien dans la construction réagit-il à cette amélioration de la conjoncture ? Zoom sur un secteur stratégique de l'économie régionale.

### Un secteur qui croît plus vite que la moyenne en Ile-de-France

Le secteur de la construction représente 6,3 % (+ 0,1 point en un an ; + 0,2 point en deux ans) des effectifs franciliens du secteur privé, soit un peu plus de 297 000 salariés. Les effectifs salariés augmentent ainsi plus vite que la moyenne de la région. Les travaux de construction spécialisés représentent la majeure partie des effectifs (69,4 %), notamment du fait de la part importante des travaux d'installation électrique et de plomberie (29,6 % du total). La construction de bâtiments (17,8 %) et le génie civil (12,8 %) constituent les deux autres branches de ce secteur. Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, le secteur de la construction représente 10,5 % des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) en CDI en Ile-de-France. Certes, ce ratio est en légère diminution sur un an mais il reste largement supérieur à la part des effectifs salariés.

### Une progression très dynamique de l'emploi

À l'exception d'un trimestre, l'emploi francilien dans le secteur de la construction progresse trimestre après trimestre. Le rythme de création d'emplois est même en accélération sur le dernier trimestre connu. Cette tendance se traduit par une hausse des effectifs de 3,3 % sur un an, établissant ainsi un nouveau niveau d'emploi record dans le secteur.

Le secteur gagne donc 9 600 salariés en Ile-de-France sur un an, alors que dans le même temps, 25 400 postes ont été créés en province. La croissance soutenue du secteur en région parisienne s'inscrit ainsi dans une dynamique nationale. Rappelons que l'Ile-de-France représente 21,0 % des emplois nationaux du secteur.

Dans la région, les trois branches du secteur ont gagné de l'emploi sur un

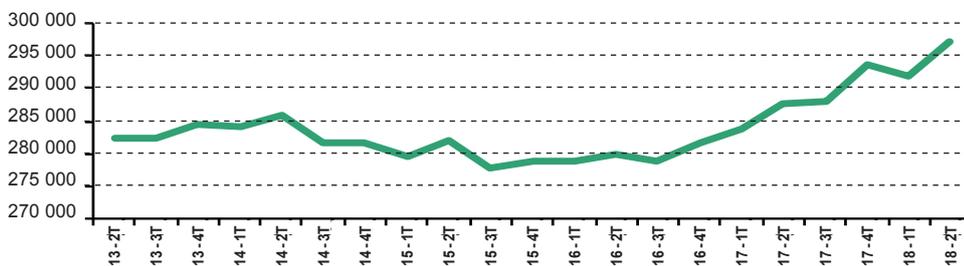
an. Ainsi, le génie civil et la construction de bâtiments affichent, tous deux, une progression de 4,2 % sur un an, tandis que les travaux de construction spécialisés (+ 3,0 %) attestent également d'une dynamique de l'emploi. Parallèlement, la masse salariale de l'ensemble du secteur évolue positivement (+ 5,2 % sur un an cumulé), sous le coup notamment de la construction de bâtiments.

### L'évolution de la structure de l'emploi tire le salaire moyen par tête (SMPT) vers le haut

Pour la seconde année, le SMPT évolue de façon significative : + 3,2 % sur un an,

soit 2 658 € brut. Cette hausse s'explique avant tout par un effet de structure : il y a eu plus de postes créés dans les secteurs les mieux rémunérés. À cela s'ajoute la forte progression du SMPT dans la construction de bâtiments. Ces évolutions modifient les écarts entre les branches. Ainsi, le SMPT du génie civil demeure le plus élevé, à 3 338 € même si l'écart avec la construction de bâtiments (3 087 €) se réduit. La différence demeure ainsi élevée avec le SMPT dans les travaux de construction spécialisés qui s'établit à 2 423 €. Rappelons que les différences de SMPT entre les trois branches s'expliquent avant tout par des niveaux de qualification moyens et des tailles moyennes d'entreprises différentes.

### Fluctuation des effectifs salariés sur cinq ans



### Masses salariales, effectifs, établissements et salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur de la construction à fin juin 2018

		À fin 2 <sup>e</sup> T 2018	Évolution <sup>(2)</sup> 2 <sup>e</sup> T2018/2 <sup>e</sup> T2017	Évolution <sup>(2)</sup> 2 <sup>e</sup> T2018/2 <sup>e</sup> T2013
<b>Construction de bâtiments</b>	Masse salariale <sup>(1)</sup>	485	+ 7,0 %	+ 13,5 %
	Effectifs	52 857	+ 4,2 %	+ 8,7 %
	Établissements <sup>(3)</sup>	7 113	+ 5,5 %	+ 16,7 %
	SMPT	3 087	+ 5,3 %	+ 9,7 %
<b>Génie civil</b>	Masse salariale <sup>(1)</sup>	378	+ 4,6 %	+ 14,3 %
	Effectifs	38 015	+ 4,2 %	+ 7,0 %
	SMPT	3 338	+ 0,7 %	+ 8,7 %
<b>Travaux de construction spécialisés</b>	Masse salariale <sup>(1)</sup>	1 487	+ 4,8 %	+ 7,0 %
	Effectifs	206 443	+ 3,0 %	+ 4,2 %
	Établissements <sup>(3)</sup>	32 201	+ 4,8 %	+ 6,7 %
	SMPT	2 423	+ 3,0 %	+ 5,1 %
<b>TOTAL</b>	Masse salariale <sup>(1)</sup>	2 350	+ 5,2 %	+ 9,5 %
	Effectifs	297 315	+ 3,3 %	+ 5,3 %
	Établissements <sup>(3)</sup>	39 945	+ 4,9 %	+ 8,4 %
	SMPT	2 658	+ 3,2 %	+ 6,8 %

(1) en millions d'euros

(2) comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale

(3) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié

Sources : Urssaf - Acoss

**AVERTISSEMENT.** L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en oeuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

## Des évolutions disparates selon les départements et les activités

Le niveau d'emploi dans l'ensemble des départements franciliens n'est pas corrélé avec les différences de population. La Seine-Saint-Denis est le département qui emploie le plus, avec 49 300 salariés, alors que Paris et le Val-d'Oise emploient le moins avec respectivement 31 900 et 29 500 salariés.

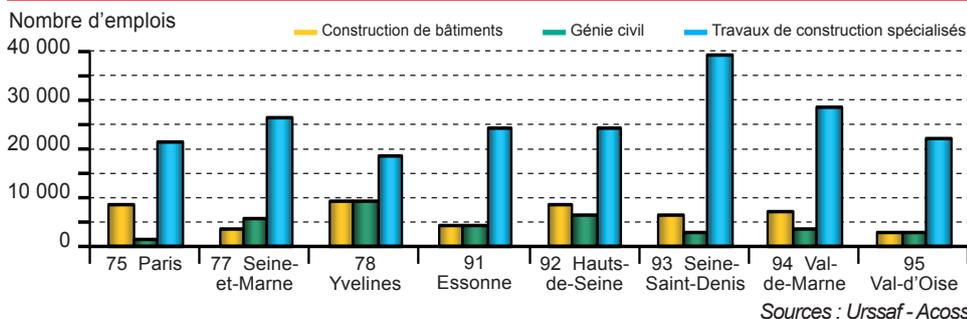
Tous les départements franciliens gagnent des emplois sur un an mais avec des dynamiques différentes. La Seine-et-Marne (+ 4,7 %), sous l'effet du génie civil, et la Seine-Saint-Denis (+ 4,6 %), sous l'impulsion de la construction de bâtiments, sont les deux départements qui affichent les progressions les plus importantes. À l'inverse, les Yvelines (+ 1,4 %) gagnent peu d'emplois du fait d'une diminution des travaux de bâtiments compensée par les deux autres branches. L'emploi augmente également moins à Paris (+ 2,2 %) malgré une forte progression du génie civil. Par ailleurs, les travaux de construction sont en forte hausse dans l'Essonne et les Hauts-de-Seine.

## Le nombre des contrats à durée indéterminée augmente

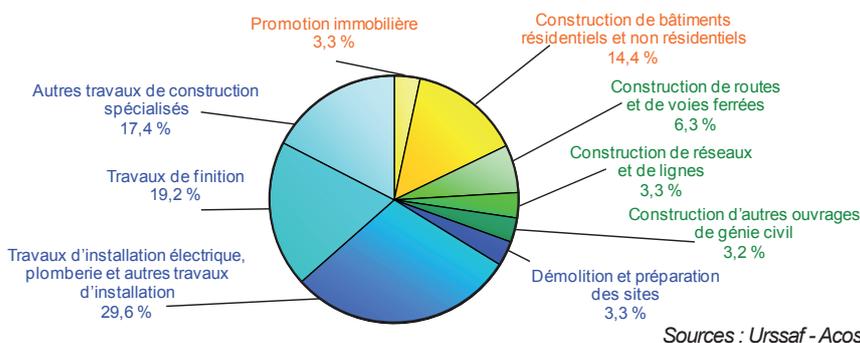
Le secteur de la construction enregistre sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018 une augmentation de 1,1 % du nombre de déclarations préalables à l'embauche hors intérim, par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Les CDI progressent de 6,6 % tandis que les CDD reculent (- 5,6 % pour ceux de plus d'un mois et - 16,7 % pour ceux de moins d'un mois). Le nombre de CDI, plus de 67 500 sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018, montre la mobilité professionnelle importante à l'intérieur du secteur de la construction où le taux de renouvellement des effectifs est de 22,7 % sur les six premiers mois de l'année.

Le secteur reste atypique par rapport à l'ensemble du privé avec un taux de DPAE hors intérim en CDI de 65,0 % contre 17,2 % sur l'ensemble du secteur privé. Le nombre de CDD de moins d'un mois est très réduit puisque moins de 6 700 DPAE sont parvenues au premier semestre, soit 6,4 % du total des DPAE. Les embauches du secteur sont avant tout masculines (93,0 %) ; cette part est en légère diminution sur un an (- 0,2 point).

## Répartition des effectifs par département au 30 juin 2018



## Répartition des effectifs salariés au 30 juin 2018



## Répartition des DPAE dans le secteur de la construction au 1<sup>er</sup> semestre 2018

	CDI	CDD longs	CDD courts
Construction de bâtiments	13 564	5 551	1 360
Génie civil	3 374	899	132
Travaux de construction spécialisés	50 584	23 254	5 207
<b>TOTAL</b>	<b>67 522</b>	<b>29 704</b>	<b>6 699</b>
Poids	65,0 %	28,6 %	6,4 %

Sources : Urssaf - Acoiss

## Un secteur avec un risque important de travail illégal

En 2017, le secteur de la construction a constitué, comme les années précédentes, une part importante des redressements effectués suite aux contrôles liés à la lutte contre le travail illégal. Le montant des redressements découlant de la lutte contre le travail illégal reste par ailleurs nettement supérieur à celui faisant suite à un contrôle d'assiette (application erronée de la législation).

## Un recouvrement délicat

Le taux des impayés demeure à un niveau très élevé par rapport à l'ensemble des entreprises privées franciliennes

## Évolution annuelle du taux des cotisations restant à recouvrer (RAR) hors taxation d'office à fin août 2018

	Taux RAR	Évolution en points glissement annuel
<b>Secteur de la construction</b>	7,58 %	+ 0,14 pt
<b>Entreprises du secteur privé</b>	1,46 %	- 0,28 pt

Sources : Urssaf - Acoiss

à fin août 2018. La différence de taux absolu s'explique par des entreprises plus petites dans la construction que pour la moyenne du secteur privé. Cela étant, alors que le taux d'impayés baisse dans le secteur privé (- 0,28 point) notamment pour les TPE, celui des entreprises de la construction repart à la hausse (+ 0,14 point). Le secteur se caractérise également par un taux de non-déclaration des obligations sociales plus important que la moyenne.

## À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du régime général. Elles sont «brutes», non désaisonnalisées et n'incluent pas l'emploi intérimaire dans le secteur. Le champ de l'étude a été délimité par rapport aux définitions de la nomenclature NACE (Divisions 41 à 43 : Construction) et comprend donc les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil. Les données relatives au taux RAR sont celles des comptes gérés par la seule Urssaf Ile-de-France. Le SMPT est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé durant ce trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.